



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS DE DEPOT DE LA LISTE DES ELECTEURS

La liste des électeurs établie en vue du renouvellement des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle est déposée :

- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, bureau de la citoyenneté, 6, rue Sainte Catherine (1^{er} étage) à NANCY
- à la chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle, 4, rue de la Vologne à LAXOU

Cette liste pourra être consultée **du 10 au 20 juin 2016**.

Tout électeur est autorisé à prendre communication de la liste des électeurs et à en obtenir copie à ses frais auprès de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Tout usage commercial de cette liste établie pour les élections aux chambres de métiers et de l'artisanat est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe.

Les réclamations éventuelles relatives à l'établissement de cette liste seront déposées auprès du président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle, 4, rue de la Vologne à LAXOU **jusqu'au 30 juin 2016**.

La décision du président intervient dans un délai de 10 jours et peut être contestée devant le tribunal d'instance dont relève l'entreprise.

Les réclamations peuvent également être déposées directement auprès du tribunal d'instance dans le ressort duquel est située l'entreprise **jusqu'au 10 juillet 2016**.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Jean-François RAFFY

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 34 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44